



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Trafic

Question au Gouvernement n° 2156

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Xavier Beck.

M. Xavier Beck. Monsieur le ministre de l'intérieur, la semaine dernière, les services des douanes ont réalisé deux prises importantes de résine de cannabis à proximité de la frontière italienne.

Je tiens d'abord à souligner le travail accompli par les services des douanes et par les services de police pour lutter toujours plus efficacement contre le trafic de drogue. Lorsque l'on évoque ce dernier, on pense tout de suite à la frontière nord de la France et à la politique laxiste, en la matière, des Pays-Bas. Or, ces saisies spectaculaires nous montrent que le danger est partout et que la Côte d'Azur, par exemple, est loin d'être épargnée.

Aussi, monsieur le ministre, souhaiterais-je que vous indiquiez, sur un sujet particulièrement sensible puisqu'il s'agit d'un des fleaux qui menacent notre jeunesse, comment vous entendez continuer à lutter contre le trafic de drogue, plus particulièrement dans les départements proches de l'Italie, ou la mise en place de l'espace Schengen...

M. Pierre Mazeaud. Ah, Schengen !

M. Xavier Beck. ... fait craindre une recrudescence de tels trafics. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, la lutte contre le trafic de drogue, conformément aux instructions du Premier ministre, est l'une des priorités du ministère de l'intérieur.

En la matière, la collaboration avec l'Italie est efficace et constante. Je vais en donner quelques exemples.

En 1996, en liaison avec les services de police italiens, nous avons démantelé une très importante filière d'importation de cocaïne. Il y a quelques jours, vous l'avez rappelé, les services des douanes, en coopération avec les services de police, ont réalisé des saisies importantes de cannabis sur deux camions italiens. Nous avons immédiatement alerté les services de police italiens et cette collaboration a permis de remonter la filière de façon exemplaire et remarquée dans tous les milieux spécialisés.

Sur le plan administratif, afin d'assurer une liaison constante entre les services de police français et italiens, nous accueillons un officier de liaison italien auprès de l'antenne nicoise du SRPJ de Marseille.

Cette coopération s'inscrit à l'évidence dans la lutte du Gouvernement contre le trafic de drogue à la fois sur le sol national et au niveau européen. À cet échelon, le Président de la République, le Premier ministre et plusieurs membres du Gouvernement ont exprimé, à maintes reprises, leur inquiétude à l'égard des pratiques et du laisser-aller de certains de nos partenaires, notamment les Pays-Bas.

Dans le cadre de la priorité accordée à la lutte contre les trafics de drogue, les instructions données ont produit, depuis vingt mois, des résultats encourageants. En effet, en 1996, les interpellations de trafiquants, toutes drogues confondues, ont augmenté de plus de 8 %. Les saisies d'ecstasy, par exemple, grâce au travail des douanes, de la police et de la gendarmerie, ont progressé de plus de 17 % et celles d'héroïne de plus de 20 %. Pour autant, cela n'est pas suffisant, et nous avons assigné aux services de police, aux douanes et à la gendarmerie la mission de renforcer notre efficacité en ce domaine. Vous pouvez donc être certains que, pour le Gouvernement, nous serons en 1997 encore plus efficaces contre les trafiquants de drogue, parce que nous ne pouvons pas les laisser faire sans agir. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la

Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Xavier Beck.

M. Xavier Beck. Monsieur le ministre de l'interieur, la semaine derniere, les services des douanes ont realise deux prises importantes de resine de cannabis a proximite de la frontiere italienne.

Je tiens d'abord a souligner le travail accompli par les services des douanes et par les services de police pour lutter toujours plus efficacement contre le trafic de drogue. Lorsque l'on evoque ce dernier, on pense tout de suite a la frontiere nord de la France et a la politique laxiste, en la matiere, des Pays-Bas. Or, ces saisies spectaculaires nous demontrent que le danger est partout et que la Cote d'Azur, par exemple, est loin d'etre epargnee.

Aussi, monsieur le ministre, souhaiterais-je que vous indiquiez, sur un sujet particulierement sensible puisqu'il s'agit d'un des fleaux qui menacent notre jeunesse, comment vous entendez continuer a lutter contre le trafic de drogue, plus particulierement dans les departements proches de l'Italie, ou la mise en place de l'espace Schengen...

M. Pierre Mazeaud. Ah, Schengen !

M. Xavier Beck. ... fait craindre une recrudescence de tels trafics. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'interieur.

M. Jean-Louis Debre, ministre de l'interieur. Monsieur le depute, la lutte contre le trafic de drogue, conformement aux instructions du Premier ministre, est l'une des priorites du ministere de l'interieur.

En la matiere, la collaboration avec l'Italie est efficace et constante. Je vais en donner quelques exemples.

En 1996, en liaison avec les services de police italiens, nous avons demantele une tres importante filiere d'importation de cocaine. Il y a quelques jours, vous l'avez rappele, les services des douanes, en cooperation avec les services de police, ont realise des saisies importantes de cannabis sur deux camions italiens. Nous avons immediatement alerte les services de police italiens et cette collaboration a permis de remonter la filiere de facon exemplaire et remarquee dans tous les milieux specialises.

Sur le plan administratif, afin d'assurer une liaison constante entre les services de police francais et italiens, nous accueillons un officier de liaison italien aupres de l'antenne nicoise du SRPJ de Marseille.

Cette cooperation s'inscrit a l'evidence dans la lutte du Gouvernement contre le trafic de drogue a la fois sur le sol national et au niveau europeen. A cet echelon, le President de la Republique, le Premier ministre et plusieurs membres du Gouvernement ont exprime, a maintes reprises, leur inquietude a l'egard des pratiques et du laisser-aller de certains de nos partenaires, notamment les Pays-Bas.

Dans le cadre de la priorite accordee a la lutte contre les trafics de drogue, les instructions donnees ont produit, depuis vingt mois, des resultats encourageants. En effet, en 1996, les interpellations de trafiquants, toutes drogues confondues, ont augmente de plus de 8 %. Les saisies d'ecstasy, par exemple, grace au travail des douanes, de la police et de la gendarmerie, ont progresse de plus de 17 % et celles d'heroine de plus de 20 %. Pour autant, cela n'est pas suffisant, et nous avons assigne aux services de police, aux douanes et a la gendarmerie la mission de renforcer notre efficacite en ce domaine. Vous pouvez donc etre certains que, pour le Gouvernement, nous serons en 1997 encore plus efficaces contre les trafiquants de drogue, parce que nous ne pouvons pas les laisser faire sans agir. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Beck Xavier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2156

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1997, page 334

Réponse publiée le : 23 janvier 1997, page 334

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 janvier 1997